

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DE MARQUE DE PRODUIT OU SERVICE

Vu la Loi n°50/an/09/6ème L portant protection de la propriété industrielle et commerciale, la Directrice de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale ODPIC certifie l'enregistrement de la marque déposée :

En date du :

Sous le N° :

L'enregistrement, dont les éléments figurent en annexe, produit ses effets pendant dix ans (10) à compter de la date du dépôt.

LA DIRECTRICE

OULOUBA ISMAIL ABDO